

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 43/1952 (1952)

Artikel: L'éducation des adultes et l'Université populaire de Lausanne
Autor: Chessex, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114032>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les maîtres de devoir faire ingérer aux moyens et aux faibles une nourriture intellectuelle qu'ils ne peuvent assimiler.

Faciliter la tâche des éducateurs, de ce côté-là, c'est leur permettre de s'occuper davantage des bons élèves ; de préparer à leur intention des exercices et des devoirs les obligeant à faire appel à leurs capacités spéciales.

Qu'a-t-on fait jusqu'ici en leur faveur ?

Je conclus :

Si la question de l'orthographe ne peut recevoir, actuellement, une solution définitive, du moins peuvent s'améliorer grandement les conditions de cet enseignement et s'atténuer ainsi la part de responsabilité de l'école dans un domaine où, de plus en plus, est engagée celle de la vie sociale et des mœurs de notre temps.

ROBERT DOTTRENS.

L'éducation des adultes et l'Université populaire de Lausanne

Sous leurs différentes formes, les universités populaires sont nées des mouvements politiques et sociaux qui ont travaillé et transformé l'Europe au début du siècle passé. Les monarchies constitutionnelles ont remplacé les monarchies absolues. Devenu souverain, et intéressé dès lors à la vie, aux institutions et aux destinées de son pays, le peuple a pris conscience de sa force ; il entend disposer librement de lui-même. L'esprit national s'éveille.

Mais les masses populaires sont encore incultes ; des citoyens éclairés les sentent incapables de tenir le rôle que l'on attend d'elles, nécessaire pour permettre le développement des institutions démocratiques et leur libre jeu. Il s'agit de les amener à prendre conscience de leur situation nouvelle, de les cultiver, d'élever leur niveau spirituel, de les attacher à leur pays et à ses traditions, d'améliorer leurs conditions de vie, de leur ouvrir l'accès aux professions libérales et aux carrières scientifiques.

Par quel moyen ? On sait où en était alors l'enseignement primaire et secondaire ; quant à l'enseignement supérieur et universitaire,

il était réservé à de rares privilégiés. Comment atteindre les masses populaires ?

Le premier, Nicolas Frédéric Séverin *Grundtvig* (1783-1872) devait avoir l'idée de créer au Danemark des écoles populaires pour adultes, les fameuses *Folkehøjskoler* (= Volkshochschulen), ces « hautes écoles populaires » qui devaient devenir les *Universités populaires* actuelles.

Grundtvig était un homme politique danois, poète, écrivain, historien, sociologue, auteur entre autres d'un système de philosophie chrétienne, le *grundtvigianisme*, et qui passa sa longue existence à éveiller le sentiment national de son peuple et des peuples voisins, à exalter le sens du devoir, l'esprit familial, le patriotisme, l'attachement au sol natal, à ses traditions, à ses institutions, à son folklore.

« L'idée de Grundtvig était d'élever le niveau spirituel des gens grâce à la « parole vivante », c'est-à-dire en leur enseignant, au cours d'entretiens et de conversations, l'histoire de leur pays et celle du monde ». (*Répertoire international, op. cit.* p. 96).

La tâche du « prophète » était grande et noble : c'est toute une nation qu'il s'agissait de façonner ! Comment devait-il s'y prendre ?

Grundtvig se tourna tout d'abord vers les habitants de la campagne danoise. C'est pour eux qu'il conçut, et réalisa avec ses collaborateurs *Flor* et *Christen Kold*, les « écoles populaires » où de jeunes paysans étaient invités à venir suivre des cours de plusieurs heures par jour, vivant pendant quelques mois dans une atmosphère familiale et heureuse. Car le souci constant de Grundtvig était de faire de chacune de ses écoles un foyer, et de ses élèves une grande famille (Les *Heim-Volks-Schulen*). En 1844 s'ouvrit le premier foyer à Rødding, et en 1851, la première « höhere Bauernschule » ouvrait ses portes à une volée de tout jeunes paysans (à Ryslinge).

Le mouvement était créé. Il prit une rapide extension. Après les jeunes, ce furent leurs aînés ; après les campagnards, les citadins. Femmes et hommes, tous répondirent à son appel. En 1856, l'*Université populaire* était fondée. Elle devait avoir un succès inouï : on estime de nos jours qu'un bon tiers du peuple danois a passé par les hautes écoles populaires. N'est-ce pas extraordinaire ?

Née au Danemark, l'idée devait gagner des adeptes et d'ardents propagateurs dans les pays nordiques, puis en Allemagne, en Autriche, en France, dans le Royaume-Uni, dans nombre d'autres pays encore. Actuellement, on en trouve en Australie et en Argentine, en Egypte et au Canada, à Ceylan et aux Etats-Unis du Brésil ¹.

¹ Il est malaisé d'apprendre quand furent fondées les premières universités populaires des pays qui nous intéressent ; souvent cette fondation fut précédée d'essais, dont les noms ou les dates sont souvent confondus avec celles des U.P. Ou bien, et c'est le cas dans les pays nordiques particulièrement, on commença par créer les *collèges populaires* pour adolescents. Presque partout ils existent encore. Voici quelques dates que je donne sous toutes réserves : Argentine, 1948 ; Australie, 1913 ; Autriche, 2^e moitié du XIX^e siècle ; Brésil, 1947 ; Canada, 1881,

L'ÉDUCATION DES ADULTES ET LES BUTS QU'ELLE SE PROPOSE
D'ATTEINDRE.

L'éducation des adultes est chez nous la création la plus récente et la forme la moins familière, la moins habituelle, de l'enseignement.

Depuis quelques décennies, elle revêt dans le monde des formes très diverses. En laissant délibérément hors de cette liste toutes les hautes écoles officielles et traditionnelles telles qu'Universités avec leurs différentes facultés et Hautes écoles, Ecoles Polytechniques, Ecoles Normales Supérieures, Hautes Etudes, etc., voici, d'après le *Répertoire international de l'éducation des adultes* mis au point par l'UNESCO, quelques-uns des moyens le plus fréquemment utilisés dans les cinq continents pour faire ou parfaire l'éducation des adultes :

1. *Ecoles et cours*. Collèges populaires ; universités ouvrières ou populaires ; cours de faible durée (de 1 à 6 jours) ; cours de une à plusieurs semaines, de un à six mois ; cours d'un semestre, de plusieurs semestres. Cours du jour, cours du soir. Cours par correspondance, cours-ateliers ; cours avec excursions ou visites commentées ; cours avec laboratoire, avec séminaires, etc.
2. *Conférences* (de l'exposé isolé au cycle de conférences).
3. *Groupes d'étude* ou de discussion, *clubs* de débats, *cercles* éducatifs ; sociétés d'utilité publique, associations culturelles, organisations religieuses ou politiques, syndicats, associations d'employés, coopératives, groupes folkloriques, etc.
4. *Cinéma culturel* (souvent itinérant).
5. *Radio éducative*. Télévision.
6. *Théâtre* (souvent itinérant).
7. *Musique* (concerts, auditions commentées, cours, « jeunesses musicales », etc.).
8. *Musées, expositions* (souvent itinérants).
9. *Bibliothèques* (souvent itinérantes).
10. *Presse* (journaux, revues, bulletins, publications diverses).

Certaines de ces réalisations sont dues aux pouvoirs publics, et se poursuivent aux frais de l'Etat. D'autres relèvent de l'initiative privée. Le plus souvent, l'Etat et les organisations privées collaborent.

Dans la plupart des pays, on a été de l'avant sans plan bien concerté. Il en est résulté des lacunes et des empiètements que l'on s'efforce

reprise dès 1930 ; Danemark, 1856 ; Egypte, 1946 ; Finlande, 1889 ; Hongrie, 1945 ; Norvège, 1875 ; Nouvelle-Zélande, 1919 ; Pays-Bas, 1913 ; Royaume-Uni, 1872 ; Suède, 1868 (W.E.A. dès 1812) ; Suisse Romande, 1892 (Genève) ; Suisse alémanique, 1919 (Bâle). La France a possédé de nombreuses universités populaires au moment de l'Affaire Dreyfus ; nettement politiques, elles sont tombées. Les Etats-Unis d'Amérique, très riches en institutions sociales, ne possèdent pas de cours que l'on puisse assimiler à des universités populaires.

actuellement de combler ou de supprimer. Ce qu'il y a d'intéressant, c'est que chaque nation, du moins jusqu'à la dernière guerre, s'est organisée à sa guise, selon son génie et ses aspirations. Dans certains cas même, chaque région du pays, voire chaque localité, possède sa propre organisation : c'est le cas particulièrement des pays où l'on pratique plusieurs religions et où l'on parle plusieurs langues nationales (Belgique, Suisse, etc.).

Seules nous intéresseront aujourd'hui les activités classées ci-dessus sous le N° 1 (*Ecoles et cours*), et singulièrement les *universités populaires*. Précisons que leur nom varie d'un pays à l'autre, parfois même d'une localité à l'autre (Genève et Lausanne, Olten et Berne, n'ont pas adopté la même organisation ni le même nom !). Pour éviter des erreurs, je crois utile de rappeler ici quelques-unes des appellations les plus courantes :

Académies populaires (Norvège, Tchécoslovaquie, etc.) ; *Académies populaires supérieures* (Tchécoslovaquie, etc.) ; *Association pour l'éducation des travailleurs*, nom généralement traduit en anglais sous la forme *Workers' Educational Association* ou abrégé en W.E.A. (Australie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Suède, etc.) ; *Collèges populaires* (Autriche, Danemark, Hongrie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Suède, etc.) ; *Cours péri-universitaires* (Autriche) ou *Cours du soir de l'Université* (Hongrie), ou *Activité péri-universitaire* (Norvège, Royaume-Uni, U.S.A.), ou encore *Service extérieur de l'Université* (Canada) ; *Ecoles de travailleurs* (Hongrie, etc.) ; *Ecoles supérieures populaires* (Canada, etc.) ; *Institut de travailleurs* (Finlande, Suède, etc.) ; *Universités nationales ouvrières* (Argentine), *Université Ouvrière* (Genève, Pologne, etc.), *Universités Populaires* ou *Volkshochschulen*, ou encore *Volkshochschulkurse* (Autriche, Danemark, Egypte, Pays-Bas, Suisse, Tchécoslovaquie, etc.).

Il n'y a pas lieu d'exposer ici l'organisation, la structure, les programmes, les moyens financiers de ces universités populaires : ils varient autant que les noms qu'elles portent ! Mais je voudrais relever ici, d'après le répertoire mis à jour par l'UNESCO, quelques-uns des buts que l'on s'est proposé d'atteindre dans un certain nombre des pays qui ont entrepris l'éducation des adultes : on verra combien les conceptions peuvent différer selon les nations, leur maturité civique ou leur orientation politique :

« Fournir aux travailleurs un niveau adéquat d'alimentation, de logement et de moyens de récréation et de culture » — tel est l'un des buts qui se trouvent énoncés dans la *Déclaration de Philadelphie* (1944) et qui doivent être atteints grâce à des programmes que l'Organisation internationale du Travail avait pour mission solennelle de faire exécuter dans tous les pays du monde. (Répertoire, p. 10).

Qui dit mieux ?

Argentine : « Elever le niveau culturel des milieux ouvriers ». (*id.* p. 39).

Autriche : « Compléter la culture que le peuple a acquise dans les écoles primaires et le mieux préparer à la lutte pour l'existence ». (*Id.* p. 46).

Canada : « L'éducation des adultes a puissamment contribué à mettre les diverses ressources du pays au service d'un idéal de compréhension mutuelle et de collaboration pour l'édification d'une démocratie vivante et concrète ». (*Id.* p. 68).

Etats-Unis d'Amérique : « L'éducation des adultes permet à des milliers de citoyens de tirer un meilleur parti de leur activité professionnelle et de se perfectionner dans leur métier, de trouver plaisir et profit à la pratique des arts, d'apprécier les valeurs de la culture et de résoudre les problèmes qui se posent à l'individu et à la communauté ». (*Id.* p. 114).

Finlande : « Les instituts de travailleurs doivent organiser leur enseignement de manière à répondre aux désirs du peuple et de rechercher en même temps la vérité scientifique. Les programmes d'enseignement tiendront compte de l'atmosphère dans laquelle vivent les travailleurs, de leurs conditions d'existence et de leurs besoins, et réserveront en conséquence une place aux questions sociales et à toutes autres questions dont l'étude est susceptible de fortifier une conception démocratique de la vie, et de rapprocher les différentes classes sociales ». (*Id.* p. 160).

Norvège : « L'éducation des adultes vise à développer le civisme et à permettre une utilisation plus fructueuse des loisirs ». (*Id.* p. 211).

Tchécoslovaquie : « L'académie populaire favorise, dans toute la mesure du possible, le plein épanouissement du génie créateur du peuple ». (*Id.* p. 325).

Dans certains pays, l'instruction des masses vise à des fins essentiellement politiques :

Hongrie : « L'objectif principal de l'éducation doit être de former des socialistes ». (*Id.* p. 182).

Pologne : « L'enseignement des universités ouvrières s'inspire des principes du socialisme marxiste, et se propose de faire pénétrer l'idéologie socialiste dans tous les domaines de l'éducation ». (*Id.* p. 256).

Ailleurs, il s'agit tout d'abord de lutter contre l'analphabétisme. C'est le cas par exemple au Brésil (où l'on utilise pour cela tous les moyens et particulièrement « la radio quatorze heures par jour »), au Chili, en Chine, en Irak, en Iran, en Italie (où 30 % des adultes environ ne savent encore ni lire ni écrire), au Pérou, au Salvador, au Vénézuéla, etc.

En plus des fins énoncées ci-dessus, l'UNESCO conçoit aussi l'éducation des adultes comme « un moyen de mieux faire connaître les Nations Unies » (*id.* p. 2).

But louable s'il en est à une époque où l'humanité tout entière, meurtrie, malade des nerfs, saturée de guerres, écœurée de la mauvaise volonté et lasse de la mauvaise foi de certains des siens, aspire à la paix, au calme, à la sérénité, à la confiance, à la compréhension entre les hommes, au respect entre les nations qui, toutes, doivent devenir des « nations unies ». Si l'éducation des adultes pouvait un jour réaliser toutes ces aspirations, il ne serait pas de prix trop cher pour la déve-

lopper et pour l'étendre à tous les pays du monde, à tous les hommes de la Terre.

Il me semble important de relever enfin que si les premières universités populaires sont nées en marge des universités traditionnelles, et souvent même en réaction contre l'enseignement secondaire classique (en Norvège, par exemple) et contre les universités réservées à l'élite, à la noblesse ou à la haute bourgeoisie, où l'on enseignait souvent encore en latin des matières hors des préoccupations et des aspirations du peuple, ces conditions premières ont singulièrement changé. De nos jours, dans presque tous les pays, ce sont les universités traditionnelles qui ont pris en main les destinées des hautes écoles populaires, qui organisent les cours ou collaborent à leur mise sur pied ; ce sont les professeurs universitaires et l'élite des maîtres des hautes écoles officielles ou privées, qui donnent les cours, dirigent les séminaires et les laboratoires, conduisent les excursions et les visites de musées. C'est si vrai que lorsque cet appui fait défaut, les écoles populaires ne peuvent subsister. On s'en rendra compte à la lecture des quelques citations que je détache des rapports parvenus à l'UNESCO :

Canada : « C'est seulement depuis vingt ans que, sous l'impulsion des universités, l'éducation des adultes a pris un aspect véritablement canadien ». (*Répertoire, op. cit.*, p. 68).

« Dans la province d'Alberta également, le service extérieur de l'Université est un centre actif de l'éducation des adultes ». (*Id.* p. 70).

Hongrie : « La Faculté de droit et des sciences politiques et la Faculté des lettres de l'Université de Budapest, ainsi que l'Ecole Polytechnique, ont institué des cours du soir... ». (*Id.* p. 183).

Pays-Bas : « Les universités populaires (1913) se proposaient de donner au peuple « une éducation scientifique et générale, dégagée de toute croyance religieuse ou politique. » Elles ne réussirent pas — comme dans certains autres pays — à intéresser les universités à leur œuvre et éprouvèrent des difficultés à atteindre tous les groupes sociaux... ». (*Id.* p. 228).

Royaume-Uni : « Depuis le début du siècle, les universités des différentes régions du Royaume-Uni, tout en s'acquittant de leurs fonctions essentielles ont, par leurs sections d'enseignement extra-muros péri-universitaire, apporté à l'éducation des adultes une aide incomparable *sans laquelle aucun progrès n'eût été possible*. (*Id.* p. 263 . C'est moi qui souligne ces derniers mots).

Comme nous le verrons par la suite, les universités populaires suisses ont pu et peuvent compter sur un très fort, sur un très sûr appui des universités et des hautes écoles traditionnelles. A Bâle, même, c'est l'Université qui s'occupe de l'éducation des adultes en étroit contact avec le public. Cette heureuse collaboration de l'université, de l'élite intellectuelle et des hautes écoles populaires n'est-elle pas un gage certain de réussite et de progrès ?

LES UNIVERSITÉS POPULAIRES EN SUISSE.

Il y a longtemps déjà que, dans notre pays, des hommes d'élite se sont préoccupés de la formation civique des citoyens, de leur maturité politique, de leur attachement à leur patrie et à son histoire, nécessaires à l'entente qui doit régner entre autant de petits Etats disparates, où diffèrent non seulement la langue et la religion, mais aussi les mœurs, le climat, les moyens d'existence et les conditions de vie. Plus que celle des autres nations, l'existence de la Suisse dépend de l'éducation populaire, de la formation et du niveau intellectuel des citoyens-soldats.

A la fin du XVII^e siècle, par exemple, la *Société helvétique* s'était proposé comme but d'étudier et de faire connaître notre histoire nationale, de faire régner l'entente entre confédérés en créant un véritable esprit national, de développer enfin les œuvres d'utilité publique.

« La période qui suit 1815 vit naître une série de sociétés, formées de sections cantonales affiliées entre elles et constituant ainsi une société fédérale : la *Société helvétique des sciences naturelles*, qui, à côté de l'étude des sciences proprement dites, discutait de questions d'intérêt général ; la *Société suisse d'utilité publique*, où, à côté de la bienfaisance, on étudiait les problèmes économiques et sociaux ; une société d'étudiants [Zofingue] qui, sur le modèle de la Burschenschaft, tendait à grouper en un seul faisceau toute la jeunesse universitaire : la *Société suisse des carabiniers*, société de caractère militaire, qui réunissait tous ceux qui pratiquaient le tir à la carabine : d'autres encore »¹. (Charles Gilliard : *Histoire de la Suisse*. — P.U.F., Que sais-je ? N° 140, 1944).

Malgré cela, il faut reconnaître que les masses populaires restaient relativement incultes : les études supérieures leur étaient fermées, et seule une élite en pouvait profiter.

Peu après la révolution de 1830 et les violents remous qu'elle produisit dans notre pays, un citoyen éclairé devait avoir le premier l'idée d'un enseignement supérieur fait pour la masse du peuple et non plus pour les privilégiés des universités traditionnelles : *Troxler*, dont le nom est bien oublié aujourd'hui.

« Aux fêtes d'inauguration de l'Université de Berne, le 15 novembre 1834, écrit H. Weilenmann², le philosophe Ignace Paul Vital Troxler

¹ Par la suite devaient naître la *Société suisse des officiers*, la *Ligue suisse pour la protection de la nature*, Le *Club alpin suisse*, les sociétés académiques et savantes, des sociétés de développement, les sociétés industrielles et commerciales, les coopératives, les syndicats et cent autres groupements qui tous ont contribué à cette éducation des adultes.

² *L'Université populaire*, op. cit., pp. 8 et 9.

prononça son discours, en qualité de recteur, sur le sujet : « Idée et essence de l'Université dans la République ». C'est alors qu'il osa opposer à la savante et renommée culture allemande de son temps, une culture suisse, donc républicaine et démocratique. Il demandait une culture de l'homme dans sa totalité, atteignant au plus profond de son être, une culture émanant de la vie et réagissant à son tour sur la vie. »

« Nantie des mêmes droits que l'Etat ou l'Eglise, et indépendamment de ceux-ci, l'Ecole, et l'Université surtout, devait faire, d'après Troxler, des Suisses avant tout, des hommes, des citoyens, des chrétiens. Elle devait les rassembler pour ériger la Nation en une unité éthique profondément humaine, lier étroitement les populations de langues, confessions et classes différentes qui forment le peuple suisse. Troxler disait : « L'Ecole de la République veut préparer, pour le bien de la généralité, la direction et l'administration du peuple par les plus savants et les meilleurs. Sans cependant former une aristocratie des capacités, elle veut amener chacun au sentiment de sa dignité, à l'usage de sa liberté et à l'empire sur soi-même. »

« Donner à chacun le sentiment de sa dignité, et lui apprendre à faire un bon usage de sa liberté, c'était, par excellence, la définition de l'université populaire. »

Il faudra attendre cependant deux générations encore avant que soit créée en Suisse la première haute école populaire.

Mais entre temps les choses avaient bien changé : les écoles primaires et secondaires s'étaient multipliées et singulièrement perfectionnées ; les universités avaient ouvert leurs portes toutes grandes à un public toujours plus nombreux et plus mélangé ; l'enseignement professionnel s'était développé rapidement, prenant une importance insoupçonnée. Des cours postsecondaires prenaient soin des adolescents ne faisant ni études supérieures ni apprentissages...

De leur côté, les sociétés jouaient un rôle toujours plus grand, et beaucoup d'entre elles organisaient des cours et des conférences pour leurs membres. La presse, enfin, contribuait largement au développement intellectuel de ses lecteurs.

Toutefois, et malgré tout cela, il apparaissait que nombre d'adultes n'avaient pas pu, alors qu'ils en avaient l'âge, bénéficier de ces écoles de culture, et cela pour diverses raisons : défaut d'une école supérieure dans la région habitée, manque de moyens financiers, négligence ou opposition des parents, circonstances de famille, etc. Or beaucoup de ces adultes étaient désireux de goûter à la science, de pénétrer dans le temple de la culture ; d'autres espéraient pouvoir améliorer leur situation en augmentant leur savoir... A ceux qui comprenaient ces désirs et ces aspirations, les universités populaires apparurent comme le moyen idéal de les réaliser. D'autant plus que l'on connaissait bien les expériences faites dans les autres pays où les cours pour adultes, sous leurs diverses formes, rencontraient un succès certain.

Genève devait être la première ville suisse à fonder une université populaire. En 1892, sur le modèle anglais de l'action péri-universitaire, elle créait son *Université ouvrière* dont les débuts furent difficiles et malheureux. Réorganisée avec l'appui de l'Etat et de la Fédération genevoise des sociétés ouvrières, elle connut une prospérité qui ne s'est pas démentie. Ses cours sont gratuits et consistent en un cycle de conférences publiques consacrées à des sujets divers. C'est en cela qu'elle diffère des autres universités populaires suisses, qui organisent généralement des cours suivis, durant un semestre, sur le modèle universitaire.

Le mouvement lancé au Danemark par Grundtvig devait atteindre directement la Suisse d'une façon inattendue. En 1911, Fritz Wartenweiler, un jeune étudiant thurgovien, s'en alla poursuivre au Danemark ses études universitaires, attiré qu'il était par la culture des pays nordiques. Il ne tarda pas à entendre parler de Grundtvig, de Kold, des collèges populaires : ce fut une révélation ! Initiation, stages, enseignement dans des collèges populaires, renforcèrent sa décision de créer dans son pays un mouvement semblable, en tenant compte de l'esprit et des besoins du peuple suisse.

Sa première réalisation fut la fondation, près de Frauenfeld, en 1919, du *Nussbaum*, pour de jeunes paysans. Suivirent *Casoja* (1922), le *Foyer de Neukirch* sur la Thur (1925), *Rotschuo*, le *Herzberg* (1935), *Turbachtal* sur Gstaad, enfin. Telles sont les étapes principales sur le chemin du « maître voyageur » comme il aime à se nommer. Dans chacun de ces « foyers de culture populaire », ces *Volksbildungsheime* où l'on s'efforce de réunir « des gens venus de différentes contrées et de former une communauté nouvelle en les détachant de leur entourage habituel pour un temps déterminé, comme cela se fait au Danemark »¹, un travail remarquable a été fait pour le développement spirituel de ses compatriotes et le rapprochement des classes. En 1925, les disciples de Wartenweiler ont fondé l'association des *Amis des Centres suisses de Culture*, qui organise des cours et joue un rôle spirituel appréciable dans notre pays.

Les grandes universités populaires suisses alémaniques ont été fondées au lendemain de la première guerre mondiale, sur le modèle allemand : à la chute des puissances de l'Europe centrale, un très grand nombre de personnes s'engouèrent pour l'idéal démocratique. Partout, mais en Allemagne surtout, on préconisa la culture populaire, on ouvrit des foyers et des universités pour adultes. Le « Volkshochschulrummel » s'entendit au-delà des frontières du Reich et incita nombre de citoyens idéalistes à vouloir intensifier l'éducation des masses et parfaire l'instruction des adultes. Dans un grand mouvement d'enthousiasme, on créa en Suisse plusieurs universités popu-

¹ H. WEILENMANN, *Revue suisse d'utilité publique*, Nos 10-11 1950.

laïres, dont bien peu ont duré. (En Suisse romande, Neuchâtel, par exemple).

L'Université de *Bâle* date de 1919. Zurich suivit en 1920 par la fusion de deux sociétés créées peu après la conclusion de la paix, puis vinrent Berne en 1924, Lucerne, Fribourg, Saint-Gall... Plusieurs d'entre elles étendirent leur action à la campagne, et l'on vit de simples villages posséder une section de l'université populaire du chef-lieu.

A l'heure actuelle, plus de cent universités populaires, c'est-à-dire la grande majorité des hautes écoles populaires du pays, font partie d'une *Association des Universités populaires suisses*, fondée en 1943, et qui a son siège à Zurich.

Ces universités populaires sont réparties très inégalement dans le pays :

Au *Tessin*, les *Circoli di cultura* étendent leur activité jusque dans les vallées alpestres.

Aux *Grisons*, une association très active organise des cours et des conférences dans plusieurs localités.

La *Suisse alémanique* est infiniment mieux dotée que les autres régions linguistiques du pays : Zurich vient en tête avec 45 sections et sous-sections ; des cours sont donnés jusque dans des villages comme *Embrach* ou *Bauma* ! On compte quelque 8000 auditeurs à Zurichville, et environ 5000 dans les autres localités du canton ; de plus Zurich possède encore une *Université populaire catholique*.

Les autres cantons alémaniques totalisent 45 à 50 institutions, ce qui fait près de cent pour la Suisse alémanique.

La *Suisse romande*, qui compte pourtant la plus ancienne université populaire de Suisse, est fort peu dotée. Si mes renseignements sont exacts, Fribourg a deux universités populaires, à Fribourg et à Chiètres (*Seeländische Volkshochschule*) ; Neuchâtel et Valais, point, et Vaud, deux, Lausanne et Vevey : encore la première de celles-ci n'a-t-elle qu'une année d'existence et d'expérience, et l'autre ne commencera-t-elle son activité qu'avec le semestre d'hiver 1952-1953 !

Il est difficile d'estimer le nombre exact des cours organisés en Suisse et des étudiants qui les suivent : toutes les universités populaires ne font pas partie de l'Association, et beaucoup ne communiquent au secrétariat central ni leurs statistiques ni le programme de leurs cours.

On estimait cependant qu'en 1944, 444 cours avaient réuni 43 086 inscriptions, représentant quelque 30 000 étudiants (un étudiant pouvant s'inscrire pour plus d'un cours).

En 1952, on peut estimer à 45 000 environ le nombre des auditeurs des universités populaires suisses : on doit bien reconnaître, en présence de ces chiffres, que les cours organisés pour les adultes répondent à un besoin profond.

Ne dépendant d'aucun pouvoir central et supérieur, ces universités populaires, ou ces groupements d'universités populaires, sont autonomes et leur organisation varie d'une région à l'autre, d'une localité

à l'autre. Ce n'est pas surprenant dans un pays formé de 25 Etats souverains, où l'on parle quatre langues différentes se subdivisant en de nombreux dialectes, et où l'on pratique deux religions officielles.

« La « Volkshochschule » de Bâle, par exemple, véritable modèle du genre, est rattachée à l'Université de la ville ; celle de Berne est une entreprise privée. Celle qui, avec l'Université ouvrière de Genève, paraît le plus complètement justifier l'épithète de populaire, est la Volkshochschule zurichoise. Érigée en fondation, elle a à sa tête un conseil où sont représentés le corps enseignant supérieur, les autorités qui la subventionnent, les délégués des auditeurs et les autres universités populaires locales »¹.

L'UNIVERSITÉ POPULAIRE DE LAUSANNE.

Dernière née d'une noble et importante famille, l'Université populaire de Lausanne n'a encore que deux semestres d'expériences. Il peut sembler prématuré d'en parler ici. Nous pensons toutefois qu'il est peut-être intéressant de savoir dans quelles circonstances elle a été fondée, comment elle s'est organisée, quelles ont été ses premières réalisations, et quels sont ses projets pour l'avenir immédiat.

A vrai dire les premiers projets d'une semblable fondation à Lausanne ne datent pas d'hier, et nous ne savons pas ce qui empêcha leur réalisation : lenteur, méfiance des Vaudois devant l'inconnu ? peut-être. Les bonnes volontés et les appuis ne manquaient pourtant pas, ni les réalisateurs : les institutions lausannoises et vaudoises sont là pour le prouver.

Parmi ceux qui étudièrent, caressèrent, conduisirent même assez loin le projet d'une université populaire lausannoise, il convient de mentionner les *Loges maçonniques*, la *Société vaudoise d'utilité publique*, l'Université, ou plutôt certains de ses professeurs et de ses recteurs les plus éminents.

C'est un groupe de jeunes qui devait réussir : une commission des *Jeunes Radicaux Lausannois*, ayant étudié, après maint autre problème politique ou social, celui des Universités Populaires, parvint à cette conclusion qu'il était souhaitable, et réalisable, d'ouvrir sans tarder une telle école à Lausanne.

Dès lors les choses devaient marcher rondement, car ces jeunes gens surent s'entourer des conseils nécessaires, réunir ceux qui appelaient de leurs vœux la création d'une haute école populaire, puis s'effacer, comprenant qu'une université populaire doit être neutre sur le plan politique comme sur le plan confessionnel.

¹ L'information au service du travail social : un article d'après ED. BLASER. Janvier 1951.

Le 28 février 1951, les Jeunes Radicaux Lausannois réunissaient à la Salle des Vignerons trente-cinq personnalités lausannoises, parmi lesquelles on comptait M. Pierre Oguey, chef du Département de l'instruction publique et des cultes, les directeurs des grandes écoles secondaires cantonales, des écoles primaires de Lausanne et des cours commerciaux, des professeurs de l'Université et de l'enseignement secondaire, des représentants des syndicats, des associations patronales et de la société vaudoise d'utilité publique, des hommes politiques, des directeurs de banque et de grandes entreprises, etc.

Une large discussion s'engagea aussitôt, à la suite de laquelle la création d'une Université populaire fut en principe décidée : plusieurs commissions devaient encore procéder à diverses consultations, sondages et travaux préliminaires : une enquête, genre Gallup, conduite simultanément dans divers milieux (associations syndicales, etc.) apporta des renseignements fort précieux aux personnes chargées de rédiger les statuts, d'organiser les cours et de mettre au point l'assise juridique et financière de l'entreprise. C'est cette enquête qui montra clairement, par exemple, que les futurs étudiants de l'U.P.L. ne voulaient pas d'un centre d'études à l'image de celui de Genève, qui organise des conférences gratuites, mais qu'ils voulaient des cours semestriels, à une ou deux heures par semaine, à l'image des cours des facultés universitaires ; ces cours ne devaient pas être gratuits, et des examens devaient permettre aux étudiants qui le désiraient de mettre à l'épreuve les connaissances acquises ; toutes sortes de vœux et de suggestions étaient faits, enfin, concernant le choix et la matière des cours à organiser ; dans le domaine des mathématiques, par exemple, on souhaitait l'ouverture de plusieurs cours de difficultés différentes, permettant à chacun de s'inscrire au cours correspondant au niveau atteint à l'école primaire supérieure, au collège ou au gymnase.

Les commissions firent diligence, et le 3 juillet 1951 déjà, sous la haute présidence de M. Pierre Oguey, chef du Département de l'instruction publique et des cultes, étaient solennellement fondées l'*Université Populaire de Lausanne* et l'*Association pour l'Université Populaire de Lausanne*. Il me paraît utile de citer ici quelques passages des premiers articles des statuts adoptés :

Article premier. — L'association pour l'« Université Populaire de Lausanne » (désignée ci-après par U.P.L.) est une association sans but lucratif au sens des art. 52-60 et suivants du C.C.S. Elle a son siège à Lausanne. Elle observe une stricte neutralité politique et religieuse.

Art. 2. — *Buts de l'association* : Grouper les personnes physiques et morales désireuses de créer un instrument d'instruction supérieure et de culture générale accessible à tous.

Art. 3. — *Membres* : L'U.P.L. comprend : des membres individuels, des membres individuels à vie, des membres collectifs, des membres bienfaiteurs.

Art. 4. — *Ressources* : a) les cotisations des membres individuels, individuels

à vie, collectifs et bienfaiteurs. *b)* Les finances d'inscription aux cours. *c)* Les subventions, les dons et legs.

Art. 5. — Organes de l'association : L'assemblée générale. Le conseil général. Le comité de direction.

Une fondation peut être créée pour administrer un fonds de garantie et faciliter la réception des dons et legs, en assurant l'exécution des dispositions des donateurs.

Art. 6. — L'Assemblée générale est composée des membres désignés à l'art. 3. Chaque membre a droit à une voix. Elle élit pour 3 ans : *a)* Le président du conseil général, qui est également président de l'assemblée générale. *b)* Les membres du conseil général, choisis parmi les membres individuels¹.

Art. 7. — Le Conseil général est composé comme suit : le président ; deux membres représentant l'Etat de Vaud, proposés par le Conseil d'Etat ; deux membres représentant la Commune de Lausanne, proposés par la Municipalité ; quatre membres représentant l'Université et l'Ecole polytechnique ; quatre membres représentant les organisations professionnelles patronales ; quatre membres représentant les organisations professionnelles d'employés ; quatre membres représentant la Commission de coordination syndicale ; huit membres représentant les membres individuels.¹

Le Conseil général se constitue lui-même. Il a les compétences suivantes : il désigne les membres du Comité de direction et les organes nécessaires au fonctionnement de l'U.P.L. Il en fixe les attributions et, cas échéant, la rémunération. Il convoque les assemblées générales. Il élabore : le règlement intérieur, le règlement des cours, le budget à présenter à l'assemblée générale...

Art. 8. — Le Comité de direction est composé de 5 à 9 membres. Sous le contrôle et selon les directives du conseil général, il gère et administre les affaires de l'association. Il statue sur les demandes d'admission et les exclusions. Il prépare les programmes et dirige les cours. Il édite les programmes et organise la propagande. Il recherche les appuis financiers...

Tandis que la *Commission des finances* recherchait fébrilement les fonds nécessaires, que la *Commission de propagande* faisait répandre ses tracts, apposer ses affiches, paraître ses annonces et passer ses clichés dans les cinémas, que la *Commission administrative* mettait en mouvement cette lourde machine encore inconnue, cherchait du personnel, des locaux et du mobilier, créait de toutes pièces comptabilité, registres et fichiers, la *Commission des cours* mettait au point le programme du premier semestre : du choix des sujets et des professeurs allait dépendre en grande partie le succès de l'U.P.L. C'est pourquoi la Commission des cours tint à s'adjoindre à plusieurs reprises des conseillers choisis en la personne de doyens de facultés, de professeurs éminents et du directeur de l'Ecole complémentaire professionnelle. (Notons que la Commission des cours comprend dès sa formation : Le directeur des cours commerciaux de Lausanne, président ; le recteur de l'Université, le directeur d'un établissement secondaire cantonal, et un professeur de l'enseignement secondaire et universitaire, directeur d'une grande société culturelle).

Voici, très condensé, ce premier programme des cours, tel qu'il fut appliqué pendant le semestre d'hiver 1951-1952. J'indique aussi

¹ Une proposition sera présentée à la prochaine Assemblée générale tendant à modifier les statuts ci-dessus pour permettre l'admission au Conseil général de représentants du corps enseignant primaire et secondaire vaudois.

les noms de MM. les professeurs, qui appartiennent, pour la plupart, au corps enseignant universitaire ou à celui des écoles secondaires lausannoises :

PROGRAMME DES COURS.
(Hiver 1951-1952).

	Le cours entier dure
I. Arts - Littérature - Histoire :	
1. Histoire de l'art, par M. Alberto Sartoris.	6 semestres
2. Histoire de la langue française, par M. Pierre Chessex	3 semestres
3. La littérature française des origines à la Renaissance, par M. Edmond Pidoux	2 semestres
4. Connaissance de quelques œuvres marquantes de la littérature française du XVI ^e siècle à nos jours, par M. René Berger	6 semestres
5. <i>Histoire des civilisations</i> , par divers professeurs	6 semestres
1 ^{er} semestre : La civilisation grecque, par M. André Bonnard.	
6. <i>Problèmes contemporains</i> , par divers professeurs.	8 semestres
1 ^{er} semestre : Le mouvement ouvrier en Europe au XIX ^e siècle, par M. Jacques Freymond.	
7. <i>Evolution de l'humanité</i> , par divers professeurs.	8 semestres
1 ^{er} semestre : Ecriture et imprimerie, par M. Louis Junod.	
8. Introduction à la philosophie sociale, par M. Pierre Jaccard	2 semestres
II. Droit - Economie :	
9. Notions générales de droit, par M ^e Jean Pelet.	2 semestres
10. Principes d'économie politique et d'économie commerciale, par MM. Jean Perrenoud et André Stalder	4 semestres
III. Mathématiques - Sciences :	
11. Mathématiques générales (cours élémentaire), par M. Pierre Bidal	6 semestres
12. Mathématiques générales (cours moyen), par M. André Delessert	4 semestres
13. Eléments pratiques de mathématiques supérieures, par M. Georges Vincent	2 semestres
14. Géologie, par M. Héli Badoux.	2 semestres
15. Physique, par M ^{lle} Tatiana Kousmine	2 semestres
16. Chimie, par M. Robert Flatt	4 semestres
17. Biologie animale, par M. Robert Matthey	2 semestres
18. Biologie végétale, par M. Florian Cosandey	4 semestres
19. Biologie des insectes, par M. Jacques de Beaumont	2 semestres
20. Astronomie, par M. Pierre Javet	2 semestres

Entre temps, des décisions importantes avaient été prises, que je résume très succinctement :

Le semestre d'hiver durera 18 semaines, le semestre d'été, 12, donnant un total de 30 semaines de travail par an, à raison d'une ou deux heures par semaine ;

certains cours seront doublés de laboratoire, d'autres de séminaires, permettant aux étudiants de mettre la main à la pâte, de présenter des travaux ou de prendre part à des discussions. D'autres cours comprendront des excursions ou des visites commentées. Pour les laboratoires et les projections, un personnel ad hoc sera mis à la disposition du corps enseignant ;

les examens demandés par les étudiants seront absolument facultatifs ; ils porteront sur la matière enseignée ; sur demande des étudiants examinés, il leur sera remis une *attestation*. En aucun cas il ne s'agira de diplôme ; en aucune façon cette attestation ne donnera accès aux études supérieures ;

L'U.P.L. n'entend aucunement rivaliser avec l'Université et l'Ecole Polytechnique. Ses moyens sont différents, son public est différent, ses fins sont autres ;

L'U.P.L. ne sera jamais une école professionnelle : elle évitera soigneusement de faire du tort aux écoles et aux cours existants ; elle évitera de mettre à son programme des cours déjà donnés dans la localité, en dehors des heures de travail.

L'U.P.L. s'efforcera au contraire « de montrer au peuple la partie de la réalité que l'esprit humain est parvenu à comprendre, et de lui donner l'idée des problèmes qui se cachent derrière le monde des apparences sensibles. En l'invitant à réfléchir sur ce qui est, fut, sera ou pourrait être, elle vise à former son jugement » (H. Weilenmann) ;

les faits, les connaissances positives qu'elle enseignera ne seront donc pas une fin, mais uniquement un moyen d'élever la culture générale de ses étudiants. Elle s'efforcera de leur donner le goût du beau, du juste et du vrai.

Mais y aurait-il des étudiants ? Combien ? Qui seraient-ils ? Autant de questions, autant d'inconnues. A dire vrai, les dirigeants, sans vouloir toujours l'avouer, concevaient de sérieuses appréhensions. Pourtant, du côté financier, ils pouvaient compter sur de solides et précieux appuis : L'Etat de Vaud et la Commune de Lausanne venaient de leur allouer un subside de 15 000 francs, des maisons privées et de nombreux particuliers avaient fait ou annonçaient des dons importants. Restait à savoir si les étudiants montreraient le même empressement à s'inscrire dans une institution toute nouvelle n'ayant jamais fait ses preuves.

Le premier budget établi inscrivait au chapitre des élèves un chiffre très modeste, mais longuement discuté : 150 environ. Les plus optimistes allaient jusqu'à 400 dans leurs supputations.

C'est dire quelle fut l'heureuse surprise, puis la satisfaction et l'enthousiasme des organes directeurs, lorsqu'on put annoncer 625 élèves inscrits : c'était le 15 octobre, jour de la *Séance inaugurale*, à l'aula du Palais de Rumine, en présence d'un public nombreux, intéressé et chaleureux.

Quelques jours après, il y en avait 1000. Enfin, le jour de la clôture des inscriptions, le directeur provisoire pouvait annoncer fièrement 1625 élèves inscrits à plus de 2000 cours !

1625 étudiants, 906 hommes et 719 femmes, dont les âges variaient de 13 à 79 ans ! Voici la statistique établie :

<i>Années de naissance :</i>	-1872	hommes	1	femmes	—
»	1873-1897	»	33	»	29
»	1898-1907	»	104	»	84
»	1908-1917	»	243	»	150
»	1918-1927	»	310	»	230
»	1928-1937	»	214	»	226
	1938-	»	<u>1</u>	»	<u>—</u>
			906		719

La répartition par professions est particulièrement suggestive. En effet, nous trouvons 580 employés (commerce, banque, administration); 157 ménagères; 130 membres du corps enseignant primaire et secondaire; 115 ouvriers spécialisés; 76 étudiants des écoles secondaires; 67 employés techniques; 67 ouvriers et manœuvres; 63 apprentis; 59 employés supérieurs (chefs de service, etc.); 46 personnes de professions libérales; 38 étudiants universitaires; 27 chefs d'entreprises; 7 artistes et 191 personnes de professions diverses.

La répartition des étudiants dans les divers cours donnait les chiffres suivants :

Civilisation grecque, 316; Histoire de l'art, 240; Notions générales de droit, 228; Economie politique et commerciale, 182; Physique, 130; Biologie animale, 121; Chimie, 98; Littérature française des origines à la Renaissance, 84; Connaissance de quelques œuvres de la littérature, 78; Histoire de la langue française, 77; Introduction à la philosophie sociale, 66; Le mouvement ouvrier, 60; Astronomie, 67; Mathématiques élémentaires, 58; Mathématiques, cours supérieur, 56; Biologie végétale, 50; Mathématiques, cours moyen, 46; Géologie, 32; Ecriture et imprimerie, 25; Biologie des insectes, 18.

1275 étudiants ne suivaient qu'un seul cours, 302 en suivaient 2, 40 en suivaient 3, 4 en suivaient 4, 3 en suivaient 5, et un seul était inscrit pour 6 cours, ce qui donne le total de 2036 inscriptions.

Un coup d'œil sur les fiches montre que les étudiants ne provenaient pas seulement de Lausanne et de sa banlieue, mais de plus loin : je relève les noms d'élèves habitant Nyon, Vevey, Yverdon, Payerne, Bercher, etc.

Les fonds recueillis ont permis de boucler les comptes et de verser 20 000 francs à une « Fondation pour l'Université populaire de Lausanne » qui se propose « d'assurer des ressources financières à l'U.P.L. et subsidiairement d'aider financièrement les étudiants méritants désireux de poursuivre des études supérieures, après enquête auprès des instances délivrant des bourses ».

Que de chemin parcouru depuis les premiers pas, en février 1951 ! Et que d'expériences déjà réalisées ! Faut-il en relever quelques-unes ici ?

Une erreur bien involontaire a été par exemple commise en ne créant qu'un seul cours de Physique. Les élèves étaient nombreux et d'un niveau préparatoire si divers, que l'on aurait dû les répartir sur deux ou sur trois cours de difficulté croissante. (Ce sera le cas dès l'hiver 1952-1953).

D'autre part, certains professeurs sont partis un peu vite, déroutant leurs auditeurs mal préparés à suivre un exposé ardu et à prendre des notes. La Commission des cours est décidée à insister auprès du corps enseignant pour lui demander de n'oublier jamais la préparation élémentaire de ses étudiants et lui rappeler le besoin d'être clair, d'expliquer, de répéter avec patience.

La plupart des cours scientifiques dépassent par trop le niveau moyen des auditeurs ; il conviendra d'étudier la création de cours d'introduction, de cours préparatoires à l'étude des sciences.

Nombre d'élèves ne savent prendre des notes assez rapidement et d'une façon assez complète ; l'impression de certains cours est à l'étude.

La majorité des élèves ne savent pas utiliser les bibliothèques à leur disposition (Bibliothèques cantonale, municipale, etc.) La Commission des cours organisera des leçons d'orientation données par un bibliothécaire spécialisé.

Il y aurait d'autres remarques encore, mais je ne peux m'étendre ici.

Cela dit, il faut reconnaître que cette première expérience a été un vif succès. Les étudiants ont été très assidus, très réguliers ; les défections ont été rares : on voit bien qu'il ne s'agit plus d'élèves en âge de scolarité obligatoire ou d'étudiants sursaturés de cours, mais de volontaires encore assoiffés et désireux de parfaire leur instruction et leur culture.

Les professeurs sans exception ont éprouvé une joie très grande et chaque fois renouvelée à enseigner des étudiants réceptifs, appliqués, curieux de savoir et animés d'une patience et d'une bonne volonté exemplaires.

Le premier semestre n'était pas achevé que paraissait le programme des cours du second semestre. Outre les cours déjà mentionnés ci-dessus, et qui devaient se poursuivre normalement, de nouveaux cours étaient ouverts :

I. Arts - Littérature - Histoire :

Histoire de la musique, par Maurice Perrin	6 semestres
<i>Histoire des civilisations</i> : La civilisation romaine, par Paul Collart	1 semestre
<i>Problèmes contemporains</i> : Histoire de la Russie contemporaine, par Constantin Regamey	1 semestre
<i>Evolution de l'humanité</i> : l'Eglise chrétienne dans le monde romain, par Henri Meylan	1 semestre
<i>Trésors du Pays Romand</i> , cours organisé par M. Pierre Chessex et donné par divers professeurs, avec visites commentées à Lausanne et excursions à Payerne et Nyon	6 semestres

IV. Géographie :

Neige et glaciers, par M. André Renaud (avec excursions). 1 semestre

D'autres cours sont à l'étude pour de prochains semestres : Histoire des religions, Anatomie, Nos Oiseaux, Filmologie, Géographie physique, politique et économique, Poésie contemporaine, Littératures étrangères, Philosophie, Psychologie, Histoire des sciences, Archéologie, Préhistoire, etc.

Les membres de l'Association pour l'U.P.L. bénéficient d'importantes réductions aux diverses conférences organisées à Lausanne. Mais l'U.P.L. songe elle-même à organiser des conférences, à faire venir des troupes de Théâtre : déjà elle nous annonce *Le Cid* avec Jean Vilar et Gérard Philipe...

Enfin l'U.P.L. est appelée à essaimer : en effet la région de Vevey-Montreux vient de fonder sous son égide une section de l'Est du canton et organise quelques cours pour l'hiver 1952-1953. Des conférences d'orientation vont être données à Payerne, Nyon et Yverdon-Sainte-Croix, avec l'assentiment et l'appui des autorités locales...

Une institution, si jeune soit-elle, qui manifeste une vie aussi intense et un tel besoin d'expansion, ne tient-elle pas le succès ?

PIERRE CHESSEX.

BIBLIOGRAPHIE

COUSIN HENRI : *L'éducation populaire dans le pays de Vaud*. (La revue syndicale suisse ; janvier 1952).

L'éducation populaire. (L'Information au service du travail social). (N° 1, janvier 1951).

MAGNENAT HENRI et KÜTTEL EUGÈNE : *L'Université populaire à Lausanne*.

Répertoire international de l'éducation des adultes. (Edition provisoire, juillet 1950. UNESCO, Paris).

WARTENWEILER FRITZ : *Bauernschulung im Norden*. Benteli AG édit., Bern-Bümpliz, 1947).

— *Volkshochschule und Erwachsenenbildung* (in « Die Schweiz » 1947 ; éd. Max Fluri, Baden).

— *Volksbildungsheime. Wozu ?* (Rotapfel Verlag, Erlenbach-Zurich, 1935).

— *Erwachsenenbildung gestern-heute-morgen*. (Freunde schw. Volksbildungsheime édit., Zurich, 1949).

WEILENMANN HERMANN : *L'Université populaire. Principes et réalisations*. Genève 1944.

— *Volkshochschule und Erwachsenenbildung* (in « Die Schweiz » 1947. Ed. Max Fluri, Baden).

Volkshochschule. Bulletin de l'Association des universités populaires suisses. (Münsterhof 20, Zurich 1).